

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

CANAL DE TALMONT

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de TALMONT-SUR-GIRONDE (17120)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Ecluse de chasse	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le canal n'est mentionné ni sur le Scan littoral ni sur le Scan 25 IGN mais se situe très probablement au niveau du village de Talmont-sur-Gironde. L'écluse de chasse est très certainement le premier ouvrage sur le cours d'eau en remontant vers l'amont. Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

